

Monsieur le député,

Le Front National souffre depuis 1988 du scrutin majoritaire qui l'empêche d'être en mesure de porter ses propositions à l'Assemblée Nationale. Des millions d'électeurs sont ainsi scandaleusement privés de toute représentation nationale et ne peuvent faire entendre leur voix.

A l'heure où une proportion de plus en plus massive de Français nous apporte leur soutien, il nous apparaît nécessaire de relayer auprès de vous, législateurs, des demandes de modification de la loi que nos compatriotes jugent nécessaires. C'est ainsi, en ma qualité de Présidente d'un mouvement bénéficiant d'une audience croissante, que je vous adresse aujourd'hui ce courrier pour vous inviter à la réflexion et l'action sur un sujet de première importance pour l'avenir de notre nation.

Les récentes révolutions qui ont secoué le monde arabe, au-delà du désir de liberté, ont révélé des difficultés liées au problème de la double nationalité en France.

Vous le savez, l'Etat et la nation sont en France indissociables. C'est en effet du sentiment d'appartenance à une même nation que l'Etat tient dans notre pays sa légitimité. Lorsque la solidarité nationale est atteinte, c'est l'autorité de l'Etat qui se délite.

La multiplicité des appartenances à d'autres nations contribue aujourd'hui, et d'une manière de plus en plus préoccupante, à affaiblir chez nos compatriotes l'acceptation d'une communauté de destin, et par là-même à miner les fondements de l'action de l'Etat.

L'explosion du chiffre des binationaux pose aujourd'hui des problèmes dont les Français sont de plus en plus conscients et que le législateur ne peut plus ignorer. Plusieurs exemples récents viennent nous rappeler que la double nationalité peut conduire à des contradictions majeures et à de graves dérives.

Nombre de nos compatriotes ont ainsi été choqués du fait qu'un ministre français soit à la fois tunisien et français, surtout lorsque ce ministre déclare, en pleine répression « bénaliste », que : « dire que la Tunisie est une dictature univoque me semble exagéré ». N'y a-t-il pas dans ces circonstances un risque de collision entre des intérêts nationaux divergents ?

A quelques mois du cinquantenaire du douloureux épisode de l'exode des rapatriés d'Algérie et du massacre des harkis, comment peut-on accepter qu'un ministre algérien, monsieur Mohamed-Cherif Abbas, déclare que « les relations de l'Algérie et de la France ne pourront être construites sur de bonnes bases et de manière durable que lorsque la France aura reconnu ses crimes en Algérie » alors même que l'Algérie totaliserait près de quatre millions de binationaux sur notre sol ?

Peut-on raisonnablement penser que la France aurait demandé une intervention en Libye si nous avions compté le même nombre de binationaux franco-libyens sur le sol français ? Comment ne pas trouver potentiellement explosive une situation qui verrait la France intervenir sur le territoire algérien, qui plus est sous la bannière de l'OTAN, avec la présence massive de citoyens tiraillés par leur double allégeance ? Après tout, la situation internationale est tellement instable qu'un tel scénario ne relève pas de l'absurde. Il n'y a pas plus de liberté en Algérie qu'il n'y en avait en Tunisie, en Egypte ou en Libye, sans compter les 100 000 morts de la guerre civile algérienne depuis 1991.

L'échec patent de la double nationalité s'est affiché jusque dans diverses rencontres sportives récentes, à la suite desquelles de jeunes Français binationaux ne brandissaient pas notre drapeau tricolore, mais la bannière d'une autre nation. Ces soirs-là, nombre de nos compatriotes furent légitimement choqués.

D'une manière plus générale, à l'heure où la solidarité nationale française s'effrite et où l'Etat peine dans notre pays à affirmer son autorité, comment peut-on accepter que les mêmes citoyens participent, en raison de leur pluri-appartenance, à des élections majeures dans des pays différents ? Comment ne pas voir que résident dans cette double nationalité l'un des ferments principaux d'atteinte à cette cohésion républicaine dont la France a plus que jamais besoin et un puissant frein à l'assimilation des Français issus de l'immigration ? Réduire l'attribution de la nationalité à une simple distribution de papiers d'identité, sans aucune assurance sur l'engagement personnel, voire affectif, que cette acceptation dans la communauté nationale suppose, est aujourd'hui criminel.

Dans l'intérêt de la France et des autres nations, dans l'intérêt en particulier de nos relations avec l'Algérie, premier pays concerné, il est ainsi nécessaire d'engager une démarche authentiquement républicaine en mettant fin à la double nationalité, et de demander à chacun de nos compatriotes placés dans cette situation, de choisir son allégeance : la France, ou un autre pays.

Nous ne pouvons pas compter aujourd'hui sur le gouvernement de Nicolas Sarkozy pour mettre en œuvre cette réforme. Les engagements du Président de la République en la matière sont inexistantes et nous n'avons malheureusement jamais eu qu'à douter de son attachement à la cohésion nationale. Derrière les discours patriotiques régulièrement entonnés dans le seul but de tromper les électeurs, se cachent une inaction structurelle et un communautarisme de conviction.

C'est pourquoi c'est à vous, membres de l'Assemblée Nationale, chambre de représentation du peuple français, que j'adresse cette demande de modification législative.

Comptant sur votre bon sens et la sincérité de votre implication en faveur de l'unité nationale, je vous appelle à prendre en compte une évolution de notre droit qui rencontre aujourd'hui l'adhésion d'une large majorité de nos compatriotes, y compris et peut-être même surtout de nos compatriotes d'origine étrangère qui ont fait le choix de devenir français à part entière et de renoncer à leur ancienne nationalité. Je me tourne vers l'ensemble des sensibilités représentées à l'Assemblée Nationale, ne doutant pas de l'existence de bonnes volontés individuelles au sein de tous les partis.

La France souffre de l'absence de débats sur les sujets essentiels que d'autres pays pourtant abordent de front, sur l'euro ou le libre-échange par exemple. J'espère que le débat sur la double nationalité pourra échapper à cette règle délétère.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le député, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Marine Le Pen